



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

anciens combattants : services extérieurs

Question écrite n° 25831

## Texte de la question

M. Roland Francisci appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur le devenir et le risque de disparition de la direction interdépartementale des anciens combattants d'Ajaccio et de la sous-direction de Bastia. En effet, celles-ci se montrent tout à fait indispensables à la Corse pour au moins deux raisons essentielles : l'une géographique, l'autre humaine. Il est évident que la Corse et les anciens combattants de l'île doivent bénéficier des organismes de proximité particuliers pour palier leur isolement et les rendre plus proches du pouvoir central. La disparition de la direction interdépartementale des anciens combattants d'Ajaccio et de la sous-direction de Bastia entraînerait inévitablement une perte de temps considérable dans la gestion des dossiers et une obligation coûteuse de déplacement sur le continent. Il est donc nécessaire que des organismes conséquents de proximité puissent traiter sur place et en temps raisonnable les problèmes qui en découlent. C'est pourquoi, il lui demande ce qu'envisage le gouvernement sur ce délicat et important dossier auquel les anciens combattants de Corse, qui ont tant donné au cours des différents conflits militaires qu'a connu la France, sont très attachés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Roland Francisci](#)

**Circonscription :** Corse-du-Sud (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25831

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'etat

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 24 mai 1999

**Question publiée le :** 1er mars 1999, page 1148